Notaire: voie universitaire

Par **Visiteur**, le **23/12/2014** à **00:51**

Bonsoir, j'ai un doute quant au cursus pour devenir notaire. Dans la voie professionnelle, on est obligé de passer par un CFPN mais est-on obligé de s'inscrire dans l'un de ces centres dans la voie universitaire ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **23/12/2014** à **08:20**

Bonsoir.
Normalement non. Par la voie universitaire, tu dois faire u M2 notarial et un stage de deux ans qui débouche sur le DSN.
Maintenant avec la voie professionnelle, il te faut aussi un M2 pour intégrer le centre, voilà la différence. Alors qu'auparavant si tu n'étais pas pris en M2, tu pouvais tenter le concours avec un M1.

Par **Yn**, le **23/12/2014** à **09:36**

Je confirme :

- Voie universitaire : M2 Droit notarial + deux ans de stage avec des cours (DSN)

- Voie professionnelle (nouvelle formule) : M2 en droit + 31 mois de stage avec des cours (CFPN)

Ces deux voies ont des intérêts respectifs, l'une n'est pas selon moi meilleure que l'autre, il faut prendre la situation dans son ensemble.

Au final, tu pourras exercer la profession de notaire (au départ collaborateur puis tu montes, ou pas).

Par **Visiteur**, le **24/12/2014** à **20:18**

Merci. Ce qui m'a interpelé, c'est que certaines universités qui proposent le M2 droit notarial

n'ont pas de CFPN à proximité. Mais bon, vu que l'on a pas besoin de passer par là dans la voie universitaire, tout va bien.
Bonnes fêtes à vous.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés